

## var Chirurgie bariatrique ([Atlas](#))

<b>Description</b>	<p>Nombre de patients uniques ayant subi une chirurgie bariatrique au cours de l'année de référence, par hôpital.</p> <p><i>Codification</i> Nombre de patients uniques</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les patients qui ont subi une chirurgie bariatrique sont identifiés à l'aide des codes nomenclature qui figurent dans la <b>Liste de codes</b> ci-dessous. Vous trouverez davantage d'informations sur le sujet dans la fiche consacrée à la <a href="#">chirurgie bariatrique</a> de la base de données 'Données patients'.</li> <li>● La nomenclature spécifique à la chirurgie bariatrique a été introduite le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Auparavant, les codes nomenclature relatifs aux <a href="#">gastrectomies</a> étaient employés tant en cas de problèmes médicaux qu'en cas d'objectif de perte de poids. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, la nomenclature relative aux gastrectomies n'est plus utilisée lorsque la perte de poids constitue un objectif primaire.</li> <li>● Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les conditions régissant la pratique d'une <a href="#">chirurgie de l'œsophage</a> ou du <a href="#">pancréas</a> ont été durcies, de sorte que les patients peuvent compter sur un traitement qualitatif dans un environnement adapté disposant d'une expertise suffisante, appliquée et améliorée en permanence. Plus précisément, les hôpitaux qui souhaitent pratiquer ces interventions sont tenus de signer une convention avec l'INAMI les engageant à respecter plusieurs critères, parmi lesquels un nombre minimum d'interventions par hôpital. Actuellement, les autres interventions rares ou complexes peuvent encore être pratiquées dans tous les hôpitaux aigus de Belgique.</li> <li>● Ces statistiques ne contiennent aucune donnée relative aux patients traités dans le cadre des 'conventions internationales', et ce jusqu'à la fin de l'année de prestation 2014. Il s'agit de personnes étrangères résidant en Belgique qui, dans certains cas, peuvent prétendre à une indemnité de la sécurité sociale belge grâce au droit à la sécurité sociale de leur pays d'origine combiné aux <a href="#">conventions bilatérales</a> signées par la Belgique avec le pays d'origine concerné. Par conséquent, les chiffres relatifs aux hôpitaux situés en zone frontalière, qui accueillent un afflux important de patients étrangers, sont incomplets. À partir de l'année de prestation 2015, les personnes faisant l'objet de conventions internationales sont reprises dans ces chiffres. Sont prises en compte dans les chiffres les seules interventions des patients possédant un numéro NISS pour lesquels un remboursement par la sécurité sociale belge a eu lieu par ailleurs.</li> <li>● Les banques de données de l'AIM ne contiennent pas de données relatives aux patients non-assurés ni aux fonctionnaires de l'UE et de l'OTAN. Par conséquent, les données de certains hôpitaux bruxellois sont incomplètes.</li> <li>● Des informations sur la fusion des hôpitaux sont disponibles dans <a href="#">un document séparé sur le site web de l'Atlas AIM</a>. L'année de la fusion, les indicateurs des hôpitaux concernés sont incomplets.</li> <li>● Les tableaux chiffrés du « Volume interventions complexes » font usage aussi bien des valeurs '-' que '0'. Ces deux valeurs indiquent que l'intervention concernée n'a pas eu lieu dans l'hôpital pour l'année de prestation correspondante. On utilise '' si aucune intervention figurant dans la liste du « Volume intervention complexes » n'a été pratiquée dans l'hôpital au cours de l'année de prestation concernée. On utilise '0' si l'intervention en question n'a pas été pratiquée dans l'hôpital au cours de l'année de prestation concernée, mais que d'autres interventions figurant dans la liste du « Volume interventions complexes » ont eu lieu.</li> <li>● Les chiffres par unité géographique sont basés sur l'adresse liée au numéro INAMI de l'institution qui a attesté la chirurgie bariatrique.</li> </ul>
--------------------	--

*Fréquence et timing de la mise à jour* : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année

<b>Code</b>	stat_014_006_At
<b>Variable(s) source(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <a href="#">SS00020-Code nomenclature</a></li> <li>● <a href="#">SS00075-Numéro d'identification institution</a></li> <li>● SS0085_Gz</li> <li>● SS00105_Gz</li> </ul>
<b>Variable(s) équivalente(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <a href="#">stat_014_001-Œsophagectomie</a></li> <li>● <a href="#">stat_014_002-Pancréatectomie</a></li> <li>● <a href="#">stat_014_002_b-Whipple</a></li> <li>● <a href="#">stat_014_003-Exérèse pulmonaire</a></li> <li>● <a href="#">stat_014_007-Gastrectomie</a></li> <li>● Baria_Gp</li> </ul>
<b>Mots clés</b>	

durant le Q1.

*Le plus petit niveau géographique disponible* : Hôpital

*Méthode de calcul*

Nombre de patients uniques pour qui une chirurgie bariatrique a été attestée

**Disponible**

2007

**Référence  
recommandée**

IMA\_AIM (13/11/2025), stat\_014\_006, [Atlas IMA\\_AIM \(accessed on 25/05/2026\)](#)

**Dernière mise à  
jour des  
métadonnées**

13/11/2025